

## **I IDENTIFICATION DE L'EMPLOI**

Titre : agent(e) de planification, de programmation et de recherche (conseiller clinique)  
Statut : selon le poste  
Supérieur immédiat : le chef de programme  
Direction : directeur des services à la clientèle

## **II RÉSUMÉ DE L'EMPLOI**

Sous l'autorité du chef de programme, l'agent(e) de planification collabore avec ce dernier à l'élaboration, la mise en place et l'évaluation des pratiques nécessaires à la dispensation des services aux clients de l'établissement. L'agent(e) évalue les clients en services ou en attente de services de l'établissement et offre un support conseil aux différents intervenants de l'établissement et organismes externes partenaires de l'établissement.

## **III DESCRIPTION DE TÂCHES**

### **A) Support aux intervenants**

1. Offre un support conseil aux équipes et aux membres de l'équipe par l'entremise d'animation de rencontres de groupe ou individuelle en lien avec les balises (processus d'intervention, orientation, code d'éthique etc.) identifiées par l'établissement.
2. Supporte directement ou indirectement le perfectionnement et l'acquisition de diverses habiletés des intervenants du secteur.

**B) Mécanisme d'accès**

1. Applique la politique reliée aux mécanismes d'accès aux services dans leur secteur.
2. À la demande du chef de programme, procède à une évaluation spécialisée pour un client en service ou en attente de service, relevant de sa profession.

**C) Support aux chefs de programme**

1. Offre du support conseil aux chefs de programme en coanimant ou en animant à la demande du chef de programme les réunions prévues aux mécanismes P.O.C.E. (réunions d'ajustement d'intervention « RAI », réunions d'intervention, « RI », réunions d'échange et d'information « REI ») et comité clinique dans son service.
2. Participe à la rédaction de documents en rapport à l'évaluation des programmes et la planification, et ce, selon la procédure établie.
3. Participe à l'énoncé des philosophies de réadaptation véhiculées par l'établissement.
4. Participe avec le chef de programme à l'opérationnalisation des mécanismes P.O.C.E.
5. Conseille le chef de programme sur la mise en place des systèmes d'information efficaces pour avoir un portrait précis des usagers de son secteur et de ses besoins.
6. Participe et collabore à l'actualisation des différents mandats de l'établissement.

**D) Formation**

1. Propose aux chefs de programme les formations requises par les équipes ou les intervenants de son secteur.
2. À la demande du chef de programme, dispense certaines formations adaptées aux besoins des intervenants, équipes ou organismes extérieurs. Au besoin, propose des ressources externes en matière de formation.

**E) Partenariat**

1. Contribue avec différents services de l'établissement et certains organismes extérieurs, à l'amélioration de la qualité des services offerts aux usagers.

**F) Recherche**

1. Contribue à l'enrichissement collectif en mettant au profit de l'établissement leurs champs de spécialisation lorsque des situations ou des événements particuliers l'exigent.

À la demande de son supérieur immédiat, effectue toute autre tâche connexe à la dispensation des services cliniques à la clientèle de l'établissement, et ce, en lien avec les balises de sa profession de conseiller et dans le respect de la convention collective.

**IV EXIGENCES DE L'EMPLOI**

Doit détenir un diplôme de premier cycle dans une des professions suivantes : psycho-éducateur, ergothérapeute, conseiller en enfance inadaptée, orthophoniste, agent de relations humaines ou une maîtrise en psychologie.

**Ou**

**Diplôme de 1<sup>er</sup> cycle dans une discipline appropriée et associée à une expérience pertinente.**